



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**ARRÊTÉ 2021-16655**

fixant les dates d'ouverture de la pêche pour l'année 2022

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.436-4 et 5, L.436-12, R.436-6 à 65 relatifs aux conditions d'exercice de la pêche ;

**Vu** le décret n°58-873 du 16 septembre 1958 modifié, relatif au classement des cours d'eau en deux catégories ;

**Vu** le décret n° 2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 mai 2019 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet du Val-d'Oise à compter du 17 juin 2019 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-16261 portant réglementation permanente de la pêche en eau douce dans le Val d'Oise ;

**Vu** le plan de gestion des poissons migrateurs approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 juin 2016 ;

**Considérant** que le brochet est classé « espèce vulnérable » en France sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;

**Considérant** que l'arrêté permanent de réglementation de la pêche en eau douce définit des dates d'ouverture de la pêche qu'il est nécessaire de retranscrire au calendrier de l'année concernée ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires ;

## ARRÊTE

### Article 1 : Ouverture générale

Cours d'eau de 1ère catégorie : du 12 mars au 18 septembre 2022 inclus.

Cours d'eau de 2ème catégorie : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 inclus.

**Ces dates concernent toutes les espèces à l'exception de celles citées à l'article 2 du présent arrêté.**

### Article 2 : Ouvertures spécifiques

Désignation des espèces	Cours d'eau de 1ère catégorie	Cours d'eau de 2ème catégorie
Ombre commun	Du 21 mai au 18 septembre	Du 21 mai au 31 décembre
Truite fario Omble (ou saumon) de fontaine Omble chevalier	Du 12 mars au 18 septembre	Du 12 mars au 18 septembre
Truite arc-en-ciel	Du 12 mars au 18 septembre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Brochet	Du 12 mars au 18 septembre avec remise à l'eau obligatoire du 12 mars au 29 avril	Du 1 <sup>er</sup> au 30 janvier et Du 30 avril au 31 décembre
Anguille jaune	Du 12 mars au 15 juillet	Du 15 février au 15 juillet
Anguille d'avalaison Saumon atlantique Truite de mer Alose Civelle	<b>Fermée</b>	
Écrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ), Écrevisse à pattes rouges ( <i>Astacus astacus</i> )	<b>Fermée</b>	
Écrevisse à pattes grêles ( <i>Astacus leptodactylus</i> )	10 jours consécutifs à partir du 23 juillet	
Grenouille verte ( <i>Pelophylax kl. esculentus</i> ), grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> ).	Du 2 juillet au 18 septembre	

### Article 3 : Mesures spécifiques pour les grenouilles

Le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat de la grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) et de la grenouille rousse (*Rana temporaria*), qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en

toute période dans les conditions déterminées par l'arrêté du 19 juillet 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture, les maires, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur de l'Office Français de la Biodiversité, les gardes particuliers assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, Le 22 décembre 2021

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Amaury de SAINT-QUENTIN